

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Versement de subventions à diverses associations sportives et signature de conventions dans le cadre de l'opération «Partenariat Ville de Nouméa - Equipements clubs sportifs» pour l'année 2017

P. J. : 1 projet de délibération

Par délibération n° 2003/519 du 10 avril 2003, le conseil municipal a approuvé le projet «Partenariat Ville de Nouméa - Equipements clubs sportifs» qui consiste en la réfection ou l'amélioration des équipements sportifs pour parfaire la qualité, la sécurité et l'accueil, et permettre d'accroître les pratiques sportives.

Cette opération vise à :

- favoriser la maintenance du parc d'équipements sportifs privés de la Commune qui participe au bien-être de l'ensemble des administrés ;
- soutenir l'implication et les initiatives des associations sportives et de leurs bénévoles dans la gestion d'infrastructures ;
- optimiser l'aide municipale aux associations sportives et renforcer la maîtrise des dépenses communales ;
- améliorer le niveau de la pratique sportive.

Ainsi, en quatorze ans, la Ville de Nouméa a déjà versé 78.003.800 F/CFP dans le cadre de l'opération «Equipements clubs sportifs». Ce soutien a permis de maintenir en bon état leurs infrastructures sportives et d'y apporter des améliorations afin de proposer à leurs adhérents et aux Nouméens des installations accueillantes et confortables, dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène.

Après étude des dossiers présentés par les associations sportives, la Ville de Nouméa propose de soutenir cinq d'entre elles par l'octroi d'une subvention municipale dont le montant est déterminé par des critères spécifiques définis par un cahier des charges.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement de ces subventions et d'habiliter le Maire à signer les conventions correspondantes avec les cinq associations dont le projet de club a été retenu :

- Le Cercle des Nageurs Calédoniens : il est proposé de lui verser une subvention de 3.450.000 F/CFP, sur un montant total de 76.712.131 F/CFP, pour la rénovation et l'agrandissement des vestiaires, douches et sanitaires, ainsi que la construction de nouveaux bureaux (dans la continuité des travaux commencés en 2016) ;

- L'Amicale Vietnamienne de Nouvelle-Calédonie : il est proposé de lui verser une subvention de 1.000.000 F/CFP, sur un montant total de 1.998.844 F/CFP, pour des travaux de maintenance et sécurité du Dojo de l'association ;

- L'Association Hippique La Gourmante : il est proposé de lui verser une subvention de 1.000.000 F/CFP, sur un montant total de 1.843.625 F/CFP, pour la réfection et le remplacement de 50 portes de box en bois (inchangées depuis l'ouverture du club) ;

- L'Entente douanière de tir à la cible : il est proposé de lui verser une subvention de 850.000 F/CFP, sur un montant total de 1.665.713 F/CFP, pour la rénovation d'une partie de la toiture du stand de tir ainsi que la construction d'un local (ciblerie) pour stocker le matériel de tir ;

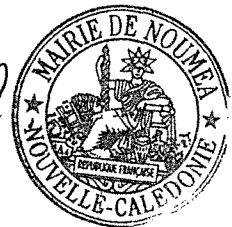
- Le Tennis Club du Mont-Coffyn : il est proposé de lui verser une subvention de 700.000 F/CFP, sur un montant total de 1.249.500 F/CFP, pour le remplacement des grillages autour des terrains de l'association.

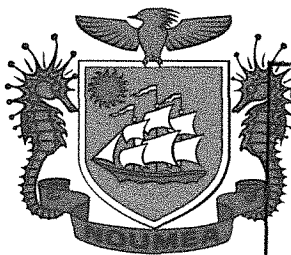
Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 6 octobre 2017

Le Maire,

Sonia LAGARDE



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

16 NOV. 2017

VILLE DE NOUMEA CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le mardi 14 novembre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 30.10.2017	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Christine BELLET
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Patrick SENS
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Dominique SIMONET	M.	André WAMO
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Gaël YANNO
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D'AFFICHAGE 07.11.2017	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Félicia BALLANGER
	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Jonas TAOFIFENUA
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Francine BEYNEY
	M.	Mathieu OUANEMA	M.	Charles ERIC
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Janine BAJON	M.	Angélo PITO
	M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Dina REY

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Marc MANSEL	M.	Christophe CHEVILLON
conseillers en exercice	: 53	M.	Marc ZEISEL	Mme	Laurène CASSAGNE
		Mme	Sabine KAGY	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	: 42	M.	Christophe OBLED	M.	Gilles UKEIWE
Nombre de votants	: 51	Mme	Karine DESTOURS	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
(9 procurations)		Mme	Germaine NEWEDOU		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2017/880

autorisant le versement de subventions à diverses associations sportives et la signature de conventions dans le cadre de l'opération «Partenariat Ville de Nouméa – Equipements clubs sportifs» pour l'année 2017

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **14 NOV. 2017**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération modifiée du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2003/519 du 10 avril 2003 approuvant le projet «Partenariat Ville de Nouméa – Clubs sportifs» et désignant les membres de la commission d'attribution,

VU la délibération du conseil municipal n° 2017/198 du 14 mars 2017 relative au budget principal primitif 2017 de la Ville,

VU la note explicative de synthèse n° 2017/726 du 6 octobre 2017,

La commission d'attribution du Partenariat Ville de Nouméa – Clubs sportifs entendue en séance du 12 octobre 2017,

La Commission de la Jeunesse et des Sports entendue en séance du 26 octobre 2017,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Un crédit de 7.000.000 F/CFP est prélevé sur le chapitre 204 «Subventions d'équipements versées» pour être versé aux associations sportives suivantes :

Fonction 412 – Sport et jeunesse

- Cercle des Nageurs Calédoniens :	3.450.000 F/CFP
- Amicale Vietnamiennne de Nouvelle-Calédonie :	1.000.000 F/CFP
- Association Hippique La Gourmette :	1.000.000 F/CFP
- Entente Douanière de Tir à la Cible :	850.000 F/CFP
- Tennis Club du Mont-Coffyn :	700.000 F/CFP

Total	7.000.000 F/CFP

ARTICLE 2 /

Le Maire est habilité à signer avec les associations sportives ci-dessus indiquées, les conventions de partenariat correspondantes.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **14 NOV. 2017**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE

15 NOV. 2017

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
D.V.C.E.S. (S.M.S.)	-	1
AFFICHAGE	-	1



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **16 NOV 2017**
au Commissaire Délégué

~~et notifié le~~

et / ~~ou~~ publié le **17 NOV 2017**
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances